



**DEFENSIE
LA DÉFENSE**

Journée d'étude du 24 Avr 2018

Aspects juridiques du
targeting



Maj Cindy Birmann, JMLEGAD Ops/ DGJM



DEFENSIE
LA DÉFENSE

AGENDA DE L'EXPOSÉ

- Introduction
- Le DCA et le ciblage
 - PID : “Qui et que puis-je attaquer”?
 - ‘Comment conduire une attaque’ ?
 - Checklist
- Processus de ciblage
 - Cycle de ciblage
 - Piliers du ciblage
 - CDEM
 - Exemple concret
- Conclusion



INTRODUCTION

Définition OTAN du Targeting :

«The joint targeting process links strategic-level direction and guidance with tactical targeting activities through the operational-level targeting cycle in a focused and systemic manner to create specific effects to achieve military objectives and attain the desired end state».

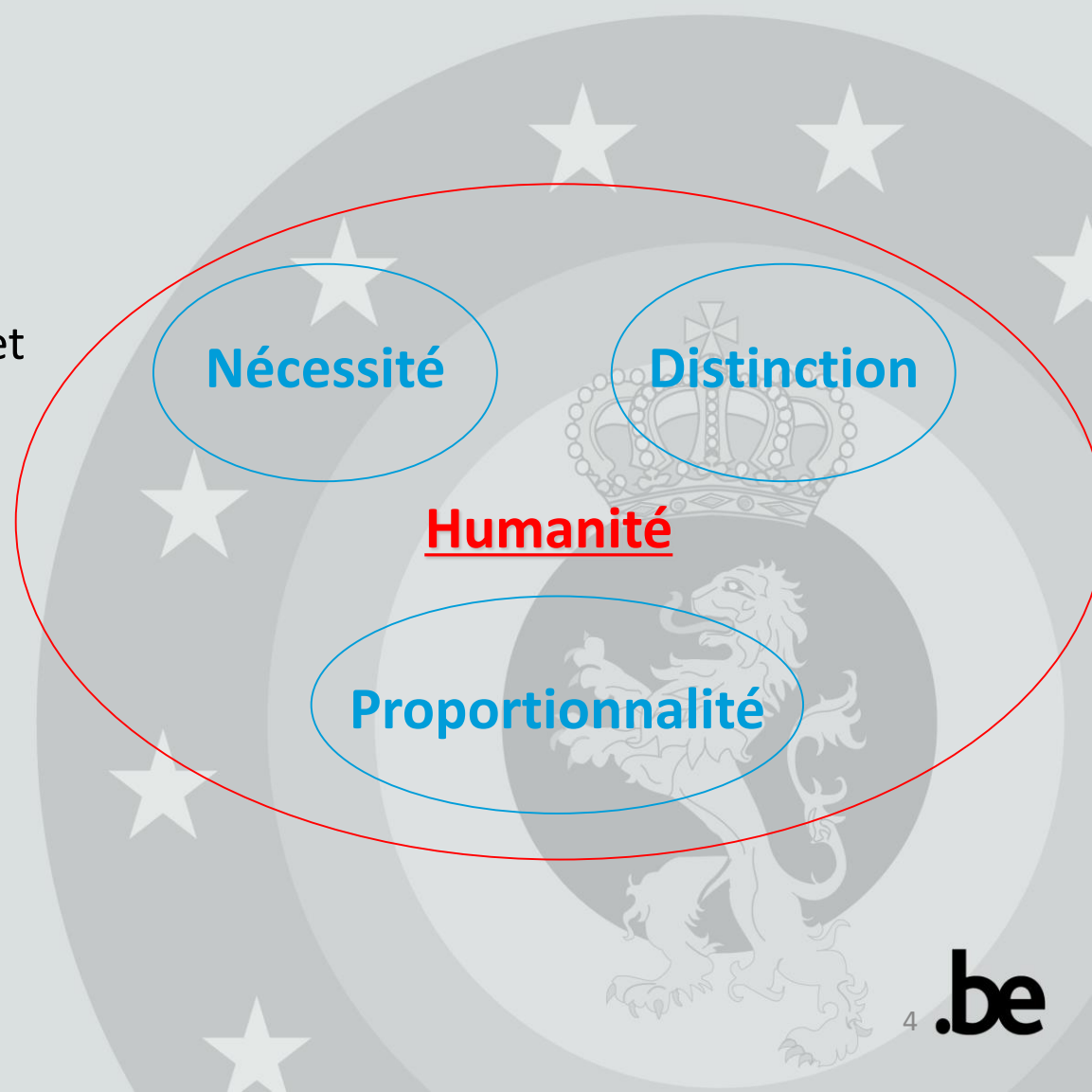


DEFENSIE
LA DÉFENSE

INTRODUCTION

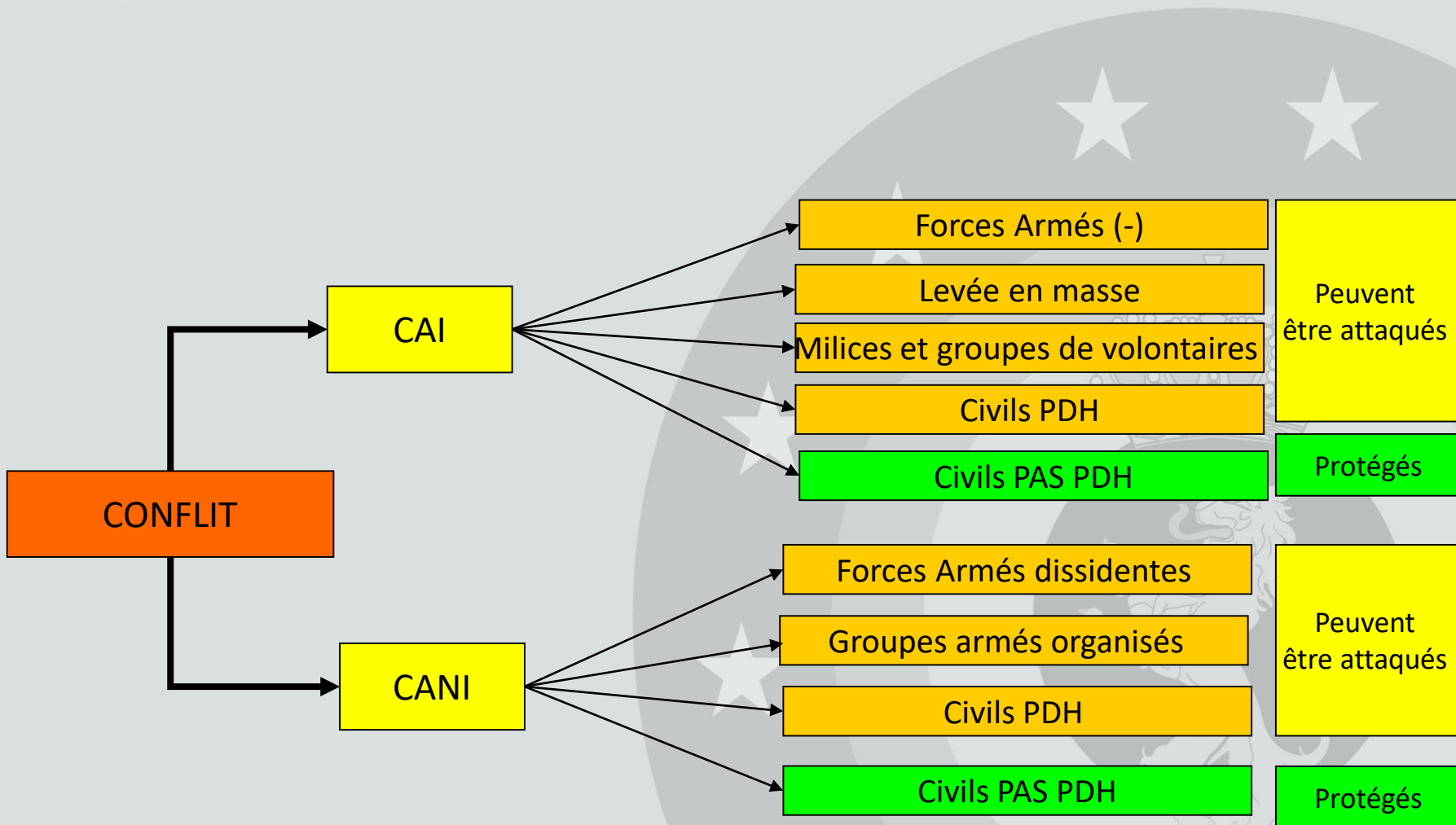
➤ targeting process – Checklist

- ID: identification of the target
- PID : positive identification
- Protected goods (cultural, Environmental ...) ?
- Proportionality
- Precautions
- ROE





PID-CIBLES LÉGITIMES – PERSONNES



PID-CIBLES LÉGITIMES – BIENS

Test : 2 conditions cumulatives (art.52 PAI)

1. Le **bien offre par** - nature (bien directement utilisé)
 - emplacement (importance particulière)
 - utilisation (actuelle)
 - destination (utilisation future)

une contribution effective à l'action militaire

ET

2. l'attaque offre en l'occurrence un avantage militaire précis
(dans le cadre général des opérations)

“War sustaining” vs “war fighting”

PID- PERSONNES/BIENS SPÉCIFIQUEMENT PROTÉGÉS

- Personnel sanitaire unités Med, facilités, transports
- Biens culturels
- Biens indispensables à la survie de la population
- Protection civile
- Installations comprenant des forces dangereuses
- Environnement naturel



COMMENT CONDUIRE UNE ATTAQUE ?

- Les moyens pouvant être utilisés
 - La mise en œuvre de ces moyens
-
- Principe de proportionnalité
 - Principe de précaution



MOYENS POUVANT ÊTRE UTILISÉS ?

”Le droit des parties au conflit de choisir des méthodes ou des moyens de guerre n’est pas illimité” (art. 35 PAI)

” Il est interdit d’employer des armes, des projectiles et des matières ainsi que des méthodes de guerre de nature à causer des maux superflus ” (art. 35 PAI)

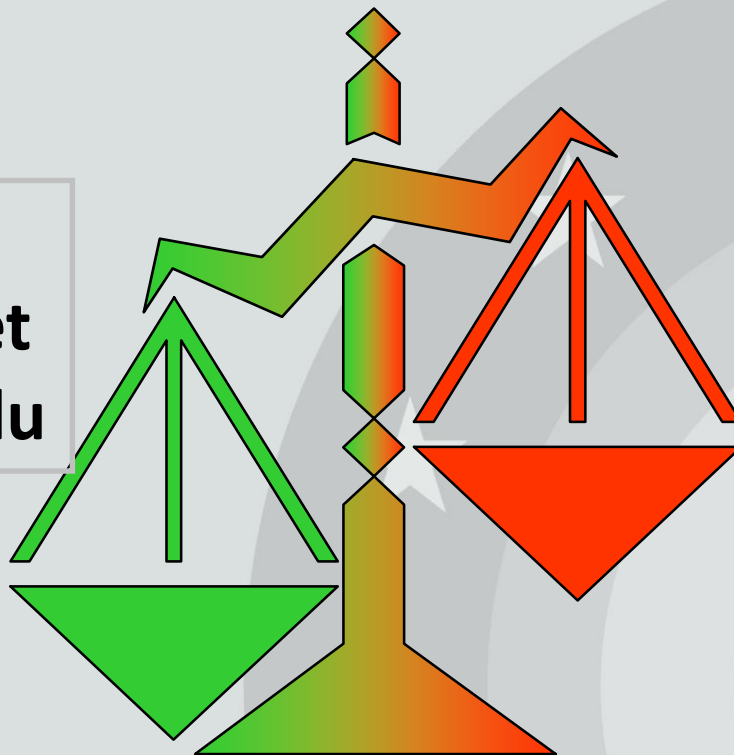
**DONC: Le Comd de l’opération
doit faire un choix**



DEFENSIE
LA DÉFENSE

PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ

**Avantage
militaire concret
et direct attendu**



**Dommmages aux
biens et aux
personnes
civiles**

**Evaluation par ceux qui
planifient/ordonnent/exécutent**

(PAI-57/2b)

PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ

- Excessif vs Extensif
 - Collatéral vs Additionnel
 - Civcas max = ?
 - Influence possible de ce rapport ?
-
- En adaptant les méthodes de combat
 - En adaptant les moyens de combat

ADAPTATION DES MOYENS DE COMBAT

- Précision de l'arme
- Effet de l'arme
- Dispersion de la munition
- Puissance de l'arme
- Conditions météorologiques
- Angle de l'attaque

ADAPTATION DE LA MÉTHODE DE COMBAT

- Autre tactique
- Choix de l'attaque présentant le moins de pertes
- Choix du moment de l'attaque
- Choix de l'endroit de l'attaque
- Avertissement



DEFENSIE
LA DÉFENSE

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

PA I, Art. 57

- **Souci constant de veiller à épargner la population civile, les personnes civiles et les biens de caractère civil :**
 - Vérifier que la cible est bien légitime...**
 - Toutes précautions pratiquement possibles quant au choix des Moyens & Méthodes pour éviter/réduire...**
 - S'abstenir/interrompre si dommages **excessifs** par rapport à l' avantage militaire concret et direct attendu**

(PAI-57/2b)

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

- **Ce souci constant est limité à tout ce qui est possible ou pratiquement possible**
 - Information disponible et sa fiabilité
 - Temps de décision ou exécution
 - Considérations tactiques et opérationnelles pertinentes
 - Assets disponibles
 - Force protection

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

- Quand le choix est possible entre plusieurs objectifs militaires permettant d'obtenir un avantage militaire similaire, il y a lieu de choisir celui qui cause le moins de dommages collatéraux
- Cette obligation de précaution vaut pour ceux qui planifient, ordonnent, exécutent,...

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Obligation d'avertir la population civile

L'avertissement doit être « effectif »

- Moyens et méthodes efficaces
- Si les circonstances le permettent
- Niveau de Commandement ?
- Espace géographique ?



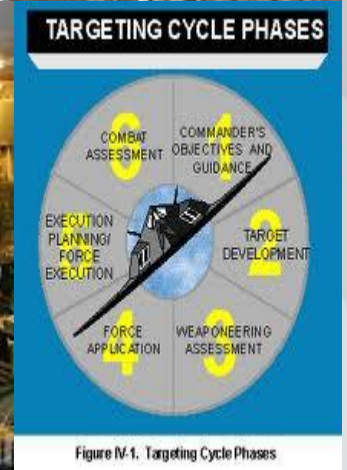


CHECKLIST-TARGETING

DEFENSIE
LA DÉFENSE

➤ targeting process :

- ID: identification of the target
- PID : positive identification
- Protected goods (cultural, Environmental ...) ?
- Proportionality
- Precautions
- ROE





DEFENSIE
LA DÉFENSE

PROCESSUS DU CIBLAGE- CYCLE



CONCLUSION- CHALLENGES DU TARGETING

➤ PID

- Raisonnable certitude que la cible est bien un objectif militaire au sens du DCA
- Ops Multinationales: différentes obligations légales
- DPH: ICRC Study vs Pratique des états

➤ Proportionnalité et CDE: notions distinctes!

- CDEM uniquement un « management tool »
- « faiblesses » ...
- Appréciation relative de la proportionnalité



DEFENSIE
LA DÉFENSE

QUESTION

